

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE32

présenté par

M. Garot, rapporteur et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« agréées »

le mot :

« habilitées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel